



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Règlement (CE) n° 2020/878

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identification de la substance ou de la préparation

Dénomination : TERRE DE CASSEL
Ref. 6240

1.2. Utilisation de la substance/préparation

Coloration des bétons et peintures.

1.3. Identification de la société/entreprise

Adresse : DEFI – HOUILLERES DE CRUEJOULS
215 ZI La Gloriette
38160 CHATTE
FRANCE
Numéro de téléphone : + 0033 (0)4 76 64 85 64
Courriel : defi.h2c@colorfrance.fr

1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence

ORFILA +0033 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

. Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] :
Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

. Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :
Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la « directive générale de classification pour les préparations de la CE » dans la dernière version valable.

2.2. Eléments d'étiquetage

. Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] : Néant
. Pictogramme de danger : Néant.
. Mention d'avertissement : Néant.

. Composants dangereux déterminant pour l'étiquetage :
. Mention de danger : Néant.

2.3. Autres dangers

. Résultats des évaluations PBT etvPvB
. PBT : Non applicable.
. vPvB : Non applicable



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Règlement (CE) n° 2020/878

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Oxyde de fer et argile.

3.2. Mélanges

Non applicable

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Exposition par inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Exposition par contact avec la peau : Se laver à l'eau et au savon.

Exposition par contact avec les yeux : Se rincer abondamment les yeux en maintenant les paupières écartées sous l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un ophtalmologiste si une gêne persiste.

Exposition par ingestion : Boire de l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si une indisposition apparaît.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Tous.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection individuelle et masque respiratoire.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuelle et une protection respiratoire si nécessaire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Date d'établissement : 16/06/2010
Date de révision : 01/01/2024
Numéro de version : 04-np

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Règlement (CE) n° 2020/878

Empêcher toute contamination du réseau d'eaux usées, des égouts et des cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Balayer ou aspirer et collecter dans un conteneur sec, fermé et étiqueté.

6.4. Référence à d'autres sections

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Minimiser la formation de poussière. Capturer les poussières à leur source d'émission.

7.2. Condition nécessaire pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans son emballage d'origine, fermé, à l'abri de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) particulière(s)

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètre de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôle technique approprié

8.2.2 Mesure de protection individuelle



Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité.

Protection de la peau : Porter des gants appropriés.

Protection respiratoire : Porter un masque anti-poussière.

8.2.3 Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Date d'établissement : 16/06/2010

Date de révision : 01/01/2024

Numéro de version : 04-np

Page 3 sur 6

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Règlement (CE) n° 2020/878

9.1. Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : poudre marron foncé

Odeur : sans

pH : 7

Point de fusion/point de congélation : 1350°C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :

Point d'éclair :

Taux d'évaporation :

Inflammabilité (solide, gaz) : ininflammable

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limite d'explosivité : non explosif

Pression de vapeur :

Densité de vapeur :

Densité : 2.4g/cm³ environ

Solubilité : insoluble

Coefficient de partage : n-octanol/eau :

Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition : Viscosité

Propriété explosives

Propriété comburantes

9.2. Autres informations

Aucune.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

10.3. Possibilité de réaction dangereuse

Aucune connue.

10.4. Condition à éviter

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

10.5. Matières incompatibles

Aucune connue.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun connu.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Date d'établissement : 16/06/2010

Date de révision : 01/01/2024

Numéro de version : 04-np

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Règlement (CE) n° 2020/878

. Toxicité aigüe par voie orale

. **Effet primaire d'irritation :**

. **De la peau :** Aucun effet primaire d'irritation connu.

. **Des yeux :** Aucun effet primaire d'irritation connu.

. **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.

. **Indications toxicologiques complémentaires :**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon les informations dont nous disposons.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Ecotoxicité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5. Effets écotoxiques

. **Résultats de l'évaluation PBT et vPvB**

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6. Autres effets nocifs

Pas d'autres informations importantes disponibles

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes appropriées d'élimination de la substance ou préparation : Mise en décharge contrôlée.

Méthodes appropriées d'élimination des emballages contaminés : Emballage non ré employable, à mettre en décharge contrôlée.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Règlement (CE) n° 2020/878

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA : Néant.

14.2. Nom d'expédition des nations unies

ADR, ADN, IMDG, IATA : Néant.

14.3. Classe de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA :

Classe : Néant.

14.4. Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA : Néant.

14.5. Dangers pour l'environnement

Néant.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Règlementation/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Objets de révisions : Etablie conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 – n°2015/830.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Les renseignements que contient cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'énumération des textes ne doit pas être considérées comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent.